

CRÉATION

ITEP : autorisation N°2016-8414 du 20 décembre 2016.
SESSAD : autorisation N°2018-5280 du 13 décembre 2018.

Le DITEP est géré par la Fondation OVE reconnue d'utilité publique par décret du 20 décembre 2013.
La Fondation OVE gère 100 établissements et services.



Le DITEP accueille des enfants, adolescents et adultes de 4 à 20 ans présentant des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la scolarisation, la socialisation et l'accès aux apprentissages.



Sous l'autorité de l'ARS, le DITEP est financé par l'assurance maladie.



Le DITEP a une autorisation de 94 places :

- 10 en accueil de jour (ADJ) et unité d'enseignement (UE)
- 19 en hébergement dont 3 en unité de répit
- 25 au PCPE, 6 en situation complexe
- 40 au SESSAD



Le DITEP est ouvert 210 jours par an.



Direction : directrice et chefs de services
Administratifs : secrétaire de direction, secrétaire et comptable
Educatif : éducateurs spécialisés, éducateur APSA, moniteurs éducateurs, maîtresse de maison
Médical et paramédical : médecins psychiatres, psychologues, psychomotricienne, infirmière
Pédagogique : enseignants et enseignants spécialisés
Social : assistante de service social
Services généraux : veilleur de nuit, chef de cuisine, ouvriers d'entretien, agents de service d'intérieur.

Situation géographique

Les structures du Dispositif ITEP sont situées sur les communes d'Annecy, Annecy-le-Vieux et Lathuille.

Moyen d'accès

Transports en commun :
Site de Beaulieu : ligne SIBRA N°5 arrêt « CES Barattes »
SESSAD : ligne SIBRA N°3 arrêt « Genève Fier »

Contact

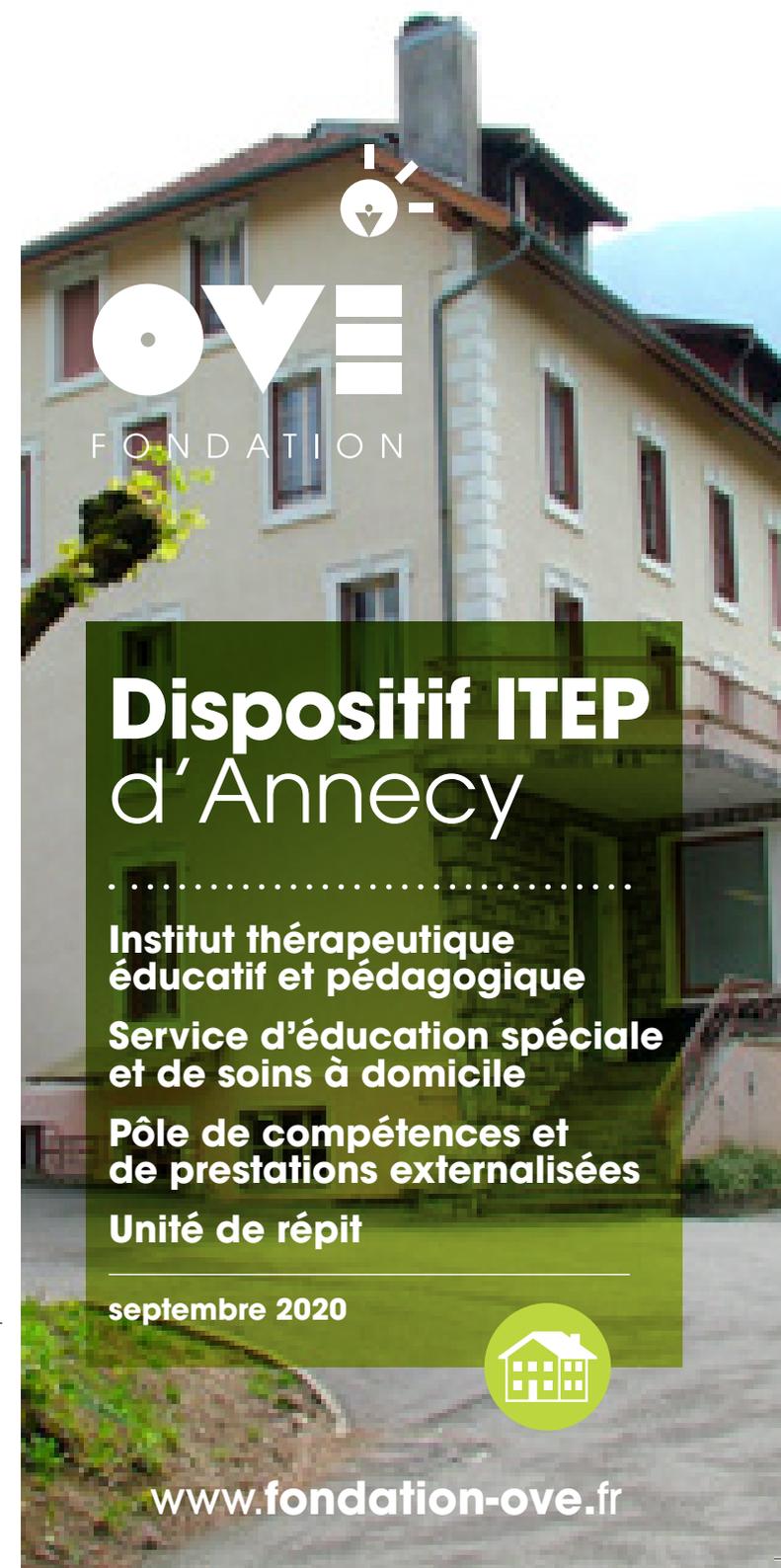
- Directeur de territoire
Jean-Marc GROFF
Tél. **06 72 82 69 73**
jeanmarc.groff@fondation-ove.fr
- Directrice
Agnès Périn
Tél. **06 16 06 35 66**
agnes.perin@fondation-ove.fr



OVE - DITEP d'Annecy
8, chemin de Beaulieu
74940 Annecy-le-Vieux
Tél. **04 79 37 25 37**

SESSAD : 129 avenue de Genève - 74000 Annecy
PCPE : 16 rue du capitaine Bau - 74940 Annecy-le-Vieux
ADJ et UE : 27 rue de Verdun - 74940 Annecy-le-Vieux
Hébergement : 4 rue de Verdun - 74940 Annecy-le-Vieux
Unité de Répit : Lieu dit Saury - 74210 Lathuille

www.fondation-ove.fr





LA MISSION

- Accueillir la personne, sa famille et son entourage,
- Évaluer les compétences, potentiels et freins de la personne puis co-construire avec les parents et l'entourage, des réponses individualisées de soins adaptés,
- Favoriser le mieux-être de la personne accompagnée en travaillant à la construction de son identité dans un cadre bienveillant, contenant et rassurant,
- Créer les conditions optimales à un retour ou un maintien en milieu ordinaire de vie (école, lieux sociaux, culturels, famille) et favoriser une socialisation adaptée,
- Redonner confiance à l'enfant quant aux savoirs et aux apprentissages acquis et favoriser le développement de ses potentialités,
- Associer les parents et les accompagner par un travail de guidance, une écoute adaptée à leur besoin et un soutien éducatif,
- Favoriser en milieu ordinaire une meilleure prise en compte des personnes accompagnées en inscrivant l'intervention dans une dynamique partenariale et environnementale,
- Prévenir les ruptures de parcours ou les risques de rupture et accueillir les personnes en situation de crise par une mise à distance temporaire.

LE CONTRAT DE SÉJOUR

Il est établi lors de l'admission et remis à la personne ou à ses représentants légaux au plus tard sous 15 jours. Il définit les engagements réciproques entre la personne accueillie et le représentant du dispositif. Il est établi pour préciser les conditions de l'accompagnement dans le respect des droits de la personne et dans le cadre des missions du DITEP, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques de la HAS¹ et du projet du DITEP.

L'ORGANISATION

Le DITEP dispose de prestations d'accueil de jour, d'hébergement y compris de répit, à temps plein ou à temps partiel, pédagogiques en Unité d'enseignement et de service.

LE PROJET PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

À partir d'une évaluation réalisée en équipe pluridisciplinaire, il est co-construit chaque année avec la personne accompagnée et sa famille et fait l'objet de bilans. Il précise les objectifs prioritaires, définit les actions les plus adaptées aux besoins de la personne et les moyens à mobiliser au sein du DITEP et auprès des partenaires.

L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES PRESTATIONS

Le DITEP est engagé dans une démarche de projet structurée sur la base du référentiel qualité inter associatif. L'amélioration continue de la qualité, associant les personnes accompagnées et les familles, fonde cette démarche.

LE DROIT DE PARTICIPATION ET D'EXPRESSION

La personne accueillie, son représentant légal et/ou sa famille sont sollicités pour donner leur avis sur le fonctionnement du DITEP par le biais d'un Conseil de la vie sociale², d'enquêtes de satisfaction, de groupes de paroles. Ce sont des lieux d'écoute et de paroles qui favorisent la participation des personnes accompagnées et permettent de recueillir leur avis et leurs propositions sur toutes les questions relative au fonctionnement du DITEP.



L'ADMISSION

L'admission s'effectue sur notification de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) avec l'accord du représentant légal le cas échéant.

À partir d'une réponse accompagnée pour tous, un processus d'admission, dont l'objectif vise à leur présenter le DITEP, à recueillir leurs attentes et leurs besoins, leur sera proposé. Il se compose de deux entretiens pluridisciplinaires (chef de service, assistante de service social, psychologue).

LES PARTENAIRES

Pour remplir complètement ses missions, le DITEP construit des partenariats et collaborations avec :

- Des structures de soins,
- La MDPH, l'Éducation nationale,
- Des services de protection des mineurs ou majeurs,
- Des services sociaux,
- Des écoles, collèges, lycées,
- Des associations sportives et culturelles.

LES DOCUMENTS D'ACCUEIL

La charte des droits et libertés de la personne accueillie, le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil sont remis aux personnes accueillies lors de leur admission.

LES PRESTATIONS PROPOSÉES

L'offre de services et de prestations proposée par le DITEP répond aux besoins (nomenclature SERAFIN-PH) :

- En matière de santé somatique et psychique,
- Pour la participation et l'insertion sociale et professionnelle,
- Pour l'accès aux droits et à la citoyenneté,
- Pour l'exercice des rôles sociaux,
- En matière d'autonomie.

¹ HAS : Haute autorité de santé

² CVS : instance composée d'élus parmi les personnes accueillies et leurs représentants, réunie 3 fois par an.